

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	21 septembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 septembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivée à 19h10**), Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE (**arrivée à 19h17**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI (**arrivée à 19h06**), Madame Danièle KAMENI, (**arrivée à 19h04**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Nassera ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

**OBJET : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2022 :
MISE À JOUR DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Le conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit le champ d'applications des amortissements des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 12 septembre 2022,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

D'APPROUVER la mise à jour de la délibération n° 2022-24/03-04 du 29 mars 2022, en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément à l'annexe jointe, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

Article 2 :

Les autres dispositions figurant à la délibération n° 2022-24/03-04 du 29 mars 2022, demeurent inchangées dans leur intégralité.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07158-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

RÈGLES DE GESTION
POUR LES DÉPENSES EFFECTUÉES EN M57
(Applicables au 1^{er} Octobre 2022)

Compte	Libellé du compte	Durée D'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
--------	-------------------	--------------------------	--	---------------------------

Immobilisation de biens de faible valeur : 500 €

13xx	Subventions reçues	5 10 20	Les subventions d'équipement qui financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements. Elles s'imputent aux comptes 131 ou 132 selon qu'elles sont ou non transférables. 13xx1 : Etat et Etablissements nationaux 13xx2 : Région 13xx3 : Département 13xx4 : Commune 13xx5 : Groupement de collectivités à statut particulier 13xx6 : Autres établissements publics locaux 13xx7 : Budget communautaire et Fonds structurels 13xx8 : Autres Les comptes 132xx ne sont pas rattachés à un élément de patrimoine.	139xx
202	Documents d'urbanisme	10	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre.	2802
2031	Frais d'études	03	Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031. Dans le contraire, on utilise le compte 617.	28031
2032	Frais de recherche et de développement	03	On entend par « frais de recherche et de développement », les dépenses qui correspondent à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de la collectivité pour son propre compte.	28032
2033	Frais d'insertion	03	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics (BO, BOAMP, ...). Attention : les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte 6231 – Annonces et insertions.	28033

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07158-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Compte	Libellé du compte	Durée D'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
204xxx	Subventions versées	01	Révision de Niveaux de Service	28041511
		204xx1 - 05 204xx2 - 30 204xx3 - 40	Les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles imputées aux subdivisions du compte 204 « Subventions d'équipement versées » et sont amorties sur une durée de 5, 30 ou 40 ans selon -qu'elles financent des biens mobiliers, des bâtiments ou installations ou des projets d'infrastructures d'intérêt national.	2804xx1 2804xx2 2804xx3
		02		28051
2051	ssions et droits similaires			
2088	immobilisations corporelles	15	Baux commerciaux	28088
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	Les frais de plantation d'arbres et d'arbustes sont inscrits à la subdivision 2121 ; toutefois les travaux de régénération des forêts sont imputés au compte 2117 « Bois et forêts »	28121
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15	Les dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre...) Très grosses jardinières en béton	281311
21316	Equipements cimetières	20	(Construction de caveaux, ...)	281316
21318	Autres bâtiments publics	30		281318
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	30		281351
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	30	Aménagement logements privés	281352
21534	Réseaux d'électrification	20		281534
2152	Installations de voirie	20 ans	Mobilier urbain (Plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics...) fixé au sol.	28152 (si amortissable)
215xx	Immobilisations techniques Réseaux	20 ans	➤ Réseaux câblés ➤ Réseaux d'électrification ➤ Autres réseaux	2815x (si amortissable)

Attesté de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07158-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Compte	Libellé du compte	Durée D'amortissement	Commentaires et exemples De recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	01 05 10	➤ 1 an : Petit outillage à main (Clés et douilles, coffrets et boîtes à outils complètes), escabeau. ➤ 5 ans : Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire, disqueuse, décapeur thermique. . .) et accessoires (vissage, perçage, douilles, ...) défonceuse, compresseur, souffleur, aspirateur de chantier (eau et poussières), échelles, servante d'atelier. ➤ 10 ans : Outillages et machines-outils d'atelier Matériel d'atelier (scie à ruban, pleuse, ...), outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échafaudage, transpalette, chariot élévateur	28158
215738	Autre matériel et outillage de voirie	05	Matériels et outillages de voirie (Marteau piqueur hydraulique, groupe électrogène de grosse puissance, ...) et de propreté	2815738
217533	Réseaux câblés	20		2817533
21828	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	5	Matériel de transport léger (voiture berline, scooter, vélo y compris électriques, ...)	281828
21831	Matériel Informatique pour les Ecoles	5	Tout matériel informatique	281831
21838	Matériel informatique pour autres sites	5	Tout matériel informatique	281838

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07158-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
21841	Mobilier	10	➤ 10 ans : - Tables et bureaux (tables, bureaux, bornes d'accueil, comptoirs,). - Mobilier d'assise (chaises, bancs, poufs, canapés, chauffeuses,). - Mobilier de rangement (armoires, armoires ventilées, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, caissons, meubles à plans, rayonnages, classeurs rotatifs...).	281841
21848			➤ 10 ans : - Tables et bureaux (tables, bureaux, bornes d'accueil, comptoirs,). - Mobilier d'assise (chaises, bancs, poufs, canapés, chauffeuses,). - Mobilier de rangement (armoires, armoires ventilées, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, caissons, meubles à plans, rayonnages, classeurs rotatifs...).	281848
2185	Matériel de téléphonie	5		28185
2188	Autres immobilisations corporelles	01 05 10	➤ 1 ans : Petit électroménager (micro-ondes, cafetière,) ventilateur sur pied, radiateur portatif ➤ 5 ans : Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, de radiocommunication, vidéo-protection, Gros électroménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur...). ➤ 10 ans : Aires de jeux, jeux d'enfants (tricycles, trottinettes), matériels et équipements sportifs, instruments de musique, équipements médicaux, bornes électriques, horodateurs, gros appareils de chauffage et de climatisation	28188

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07158-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

A noter que les comptes 23xx, 24xx, 26xx et 27xx restent non amortissables